

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
  
DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE  
  
ARRONDISSEMENT  
DE CHATELLERAULT-  
LOUDUN  
  
COMMUNE DE  
CEAUX EN LOUDUN  
\*\*\*\*\*

Date de la  
convocation :  
14/02/2023  
Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN

\*\*\*\*\*

### SEANCE DU 17 Mars 2023

L'an Deux Mil Vingt-trois, le Lundi 20 février à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

**PRÉSENTS** : M. Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint, Audren REIGNER, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.

**Excusés** : Pouvoir de M. Bruno LIAIGRE à M. Audren REIGNER, Pouvoir de Mme Evelyne MENNESSON à Mme Francette MAUPOINT

**Absent** : Jérôme AOUATE,

**Secrétaire** : Nicolas AUBERT

### Objet de la délibération:

Vote des taux  
d'imposition des  
taxes directes  
locales pour  
2023

certifié exécutoire  
par le Maire,  
compte tenu de la  
réception en Sous-  
Préfecture le  
20/03/2023 ;  
et de la publication  
le 20/03/2023  
A ceaux en loudun  
le 20/03/2023

Le maire informe que la base d'imposition en 2023 augmente de 7.1%, précise que la taxe d'habitation est rétablie dans le tableau pour les résidences secondaires et les logements vacants avec le taux affecté en 2019 soit 16.46%.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition pour 2023

### ***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- *Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 :*

	Taux 2023 en %
TFB (taxe Foncière sur le Bâti)	25.12
TFNB (taxe Foncière sur le Non Bâti)	23.04
TH (Taxe d'habitation)	16.46

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Régis SAVATON

Le secrétaire  
Nicolas AUBERT

AR Prefecture

086-218600443-20230317-202303N7-DE  
Reçu le 21/03/2023